



Féchy, le 16 août 2011

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 27 septembre 2011

**Préavis municipal no 10/2011 relatif aux
travaux de l'aménagement routier de l'entrée ouest de la RC 30b**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le PPA « En Rionzier », approuvé le 3 septembre 2007 par le Chef du Département prévoyait la construction d'un trottoir de liaison avec le village ainsi que la surélévation du carrefour.

Ce type de ralentisseur n'est plus usuel sur les routes cantonales et le Service des routes a proposé de le remplacer par un îlot d'entrée de localité, qui oblige les véhicules qui entrent dans la localité à ralentir.

Le projet a été établi sur la base des directives du Service des routes du Canton de Vaud et a été soumis à l'enquête publique du 7 janvier au 8 février 2011.

Une opposition a été formulée par l'Hoirie Kursner, par l'intermédiaire du bureau de géomètre Luc-Etienne Rossier, dont les termes sont les suivants :

« sur le fond, notre Hoirie comprend parfaitement bien l'objectif poursuivi par la Municipalité. Elle est toutefois préoccupée par l'accès à sa parcelle 438 dès lors que la dévestiture actuelle ne sera plus praticable lorsque les constructions en cours auront été complètement érigées.

Nous vous demandons de modifier votre projet de manière à assurer une desserte suffisante et sécurisée tant depuis Malessert que depuis Féchy. Vous pourriez aménager par exemple une présélection permettant à la fois au trafic de s'écouler normalement sur la RC 30b et aux utilisateurs de la parcelle 438 d'accéder sans difficultés et en toute sécurité à cette parcelle dans son affectation actuelle ou future quelle qu'elle soit.

D'autre part, nous vous demandons que les équipements (adduction d'eau, de gaz, d'électricité, ...) des parcelles 748 et 757 sis le long de la RC 30b soient prolongés jusqu'à la limite des parcelles 438 et 757. »

L'accès à la parcelle 438 a été projeté en accord avec le Voyer des routes et transmis à l'Hoirie Kursner.

L'équipement de la parcelle 438, parcelle en zone agricole, n'était plus possible puisque les travaux d'équipement des parcelles 748 et 757 étaient déjà réalisés en automne 2010.

Plusieurs séances de discussions ont eu lieu avec l'Hoirie Kursner, le bureau Rossier et la Municipalité, qui ont abouti au retrait de l'opposition en date du 9 juin 2011.

Le projet va empiéter sur la parcelle 757 actuellement en construction, la servitude est en cours d'élaboration par l'étude du notaire Jean-Marc Emery à Morges.
Le projet sera financé par la finance d'équipement des parcelles 748 et 757.

Pour la bonne règle, le SDT (Service du Développement Territorial) demande l'approbation du projet par le Conseil général pour octroyer le permis de construire.

Aussi, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'approuver le projet tel que soumis à l'enquête publique avec la réalisation du marquage routier qui permet l'accès à la parcelle 438.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire



Francis Liard



Marguerite Pilloud